160647 - Est-il licite de se tourner pendant la prière

question

Je voudrais savoir si le fait de se tourner pendant la prière constitue une innovation ou bien il invalide la prière ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Se tourner pendant la prière a plusieurs formes :

1. Tourner la poitrine de la direction de la Qibla. Cet acte annule la prière car s'orienter vers la Qibla est l'une des conditions de la validité de la prière. A toute fins utiles, voir la réponse donnée à la question n° 65853 .
2. Tourner la tête ou le regard seulement tout en maintenant le reste du corps orienté vers la Qibla. Cet acte est réprouvé, à moins qu'il ne le fasse pour une nécessité. Le faire en l'absence d'une nécessité diminue la récompense de la prière mais ne l'annule pas.

On lit dans l'Encyclopédie du Fiqh (27/109) : « Il n'y a aucune divergence d'avis entre les Fouqahas qu'il est abhorré de se tourner pendant la prière, s'appuyant sur le hadith de Aicha (Qu'Allah soit satisfait d'elle) qui a dit : « J'ai interrogé le Prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) sur le fait de se tourner pendant la prière. » Il a dit : « C'est une dérobade du diable qu'il subtilise de la prière du serviteur. » Rapporté par Al-Boukhari (751).

Cette réprobation est restreinte au fait qu'il n'y a aucune nécessité ou aucune excuse. Si on a besoin de se tourner parce qu'on craint pour sa vie ou ses biens, le geste ne serait plus réprouvé. »

On lit dans les Fatawas de la Commission permanente (7/27) : « Se tourner pendant la prière est

un acte réprouvé et il en diminue la récompense. Cependant celui qui le fait n'a pas à refaire sa prière puisque d'autres hadiths indiquent qu'il est permis de le faire en cas de besoin, de là on a établi que cela n'annule pas la prière. »

De nombreux hadiths indiquent qu'il est permis de se tourner pendant la prière en cas de besoin. En fait partie ce hadith rapporté par l'imam Muslim (431) d'après Djaber (Qu'Allah soit satisfait de lui) qui a dit : « Une fois étant malade, le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) a prié assis et nous l'avons suivi debout tandis qu'Abou Bakr (Qu'Allah soit satisfait de lui) répétait ses Takbirates à haute voix (Pour qu'on puisse les entendre car le prophète (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui), malade, ne pouvait pas élever sa voix). Il s'est tourné vers nous et a vu que nous étions debout, il nous a fait signe de nous asseoir, alors nous nous sommes assis en le suivant pour le reste de la prière. »

L'imam Abou Dawoud (916) a rapporté d'après Sahl Ibn Al-Handhaliyya (Qu'Allah soit satisfait de lui) ceci : « On a fait le deuxième appel à la prière du *Fajr* (*Iqama*), et le Messager d'Allah (Bénédiction et salut d'Allah soient sur lui) s'était mis à prier et se tournait vers le col. » (Selon Abou Dawoud, il avait envoyé un chevalier au col comme garde de nuit.) Jugé authentique par Al-Albani dans Sahih d'Abou Dawoud.

Cheikh Ibn Baz (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Se tourner dans la prière dans le but de solliciter la protection d'Allah contre la susurre de satan le damné en cas de besoin ne représente aucun inconvénient. Bien au contraire, c'est même recommandé en cas de besoin pressant, et il doit se faire par la tête seulement. » Madjmou' Fatawa 'Ibn Baz (11/130).

3. Il existe une troisième manière de se tourner. C'est ce qui se passe dans le cœur de celui qui prie. Ce sont les idées qui le divertissent et l'empêchent de méditer.

Cheikh Ibn Otheïmine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) a dit : « Sache qu'il y a deux formes de se tourner :

1. Physique et corporelle en tournant la tête.
2. Mental par le cœur. Ce sont les obsessions et les intrigues qui traversent l'esprit. Voici le

défaut dont tout le monde en pâtit, qui est très difficile à traiter et rares sont ceux qui peuvent lui échapper ! Et en définitive il dévalorise la prière. Et si seulement il s’agissait de se tourner partiellement ! Hélas ! Il dure du début jusqu'à la fin de la prière. Vraiment on peut le considérer comme une dérobade du diable qu'il subtilise de la prière du serviteur. » Extrait de Ach-Charh Al-Moumti’ (3/70).

Et Allah, le Très-Haut sait, mieux.